

Image not found or type unknown



Jugement de conversion d'une habilitation en curatelle simple

Jurisprudence publié le **24/02/2020**, vu **1921 fois**, Auteur : [Tutelles Curatelles Vulnérabilités](#)

Par jugement du 20 décembre 2019, le Juge des tutelles de Paris, dans l'intérêt de notre Client, majeur protégé, a mis fin à une mesure d'habilitation familiale et prononcé une simple curatelle.

Il est fondamental de veiller à ce que la mesure de protection corresponde à l'exact besoin de la personne protégée, qui au fil du temps, peut être de moins en moins vulnérable, et de plus en plus autonome.